

Lausanne, le 13 septembre 2013

La nouvelle loi sur l'alcool rend impossible la prévention

Le 18 septembre 2013, le Conseil national va débattre de la révision totale de la loi sur l'alcool avec pour but de réduire la consommation d'alcool problématique et de protéger la jeunesse. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a cependant retiré toutes les mesures efficaces de la loi et supprime les moyens pour lutter contre les problèmes liés à l'alcool.

Au cours du processus de révision, les objectifs de cette nouvelle loi sur l'alcool étaient « de réduire la consommation d'alcool et les dommages qu'elle cause et surtout, de protéger la jeunesse ». Ils ont complètement été perdus de vue. La nouvelle proposition ne contient plus aucune mesure de prévention, excepté celle des achats-tests : le prix minimum que le Conseil des Etats avait introduit dans la loi est annulé, tout comme l'interdiction de la vente d'alcool durant la nuit. En même temps, les moyens à disposition des cantons pour la prévention de l'alcool vont diminuer jusqu'à 60% !

Pas de base légale pour limiter l'accessibilité et régler les prix

Pour diminuer la consommation d'alcool à risque et ses conséquences, les mesures sur les prix (prix minimum, taxe d'incitation) et la restriction de l'accessibilité des boissons alcoolisées (interdiction de la vente pendant la nuit) sont les plus efficaces. Si le projet de la CER-N est adopté tel quel, les autorités manqueront des bases légales nécessaires pour introduire des mesures de régulation nécessaires.

Moins de moyens pour la prévention et l'intervention – lourdes conséquences

La prévention est financée actuellement par les impôts sur les boissons alcoolisées. Grâce à cette manne, les cantons soutiennent des institutions de prévention et d'information, mais aussi des projets de prévention scolaire, extra-scolaire, etc. Mais, surtout, ces ressources leur permettent de mettre en place des actions concrètes pour limiter le développement des problèmes liés à la consommation d'alcool, comme la croissance des actes de violence, les agressions sexuelles et le vandalisme. Avec la nouvelle proposition de loi, le financement de toutes ces actions est gravement mis en danger, avec des coupes prévisibles qui vont jusqu'à 60%. Dans ces conditions, la coalition pour une politique alcool responsable demande le renvoi du projet au Conseil fédéral.

Contact :

Stéphane Caduff, comité GREA, 079 559 70 66, scaduff@fva.ch